PRÉFET
DE LA MANCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale de la protection des populations de la Manche

Service protection de l'environnement
477 Boulevard de la Dollée
BP 90286
50000 Saint-Lô

Saint-Lô, le 24/01/2025

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 23/01/2025

Contexte et constats

Publié sur GÉORISQUES

SARL GAZ VERT

TIREPIED-SUR-SÉE
50870 Tirepied Sur See

Références : DDPP50 2025 00293
Code AIOT : 0100026115

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 23/01/2025 dans l'établissement SARL GAZ VERT implanté Basse vignière - TIREPIED 50870 TIREPIED SUR SEE. L'inspection a été annoncée le 13/01/2025. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (https://www.georisques.gouv.fr/).

La visite faisait suite au dépôt d'un dossier d'enregistrement pour la construction d'une unité de méthanisation.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- SARL GAZ VERT
- Basse vignière - TIREPIED 50870 TIREPIED SUR SEE
- Code AIOT : 0100026115
- Régime : Enregistrement
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

La SARL GAZ VERT est titulaire d'un récépissé de déclaration n°A-3-N4SEDMVF3 du 28 juin 2023 concernant une unité de méthanisation soumise à déclaration. Cette unité de méthanisation n'a jamais été construite. Le projet initial a été revu vers une unité de méthanisation soumise à enregistrement (dossier objet de cette visite d'inspection).

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - les observations éventuelles ;
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Dossier installation classée	Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 4	Sans objet
2	Dispositions générales	Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 6	Sans objet
3	Dispositions générales	Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 7	Sans objet
4	Dispositions générales	Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 8	Sans objet

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
5	Prévention des accidents et des pollutions : généralités	Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 10	Sans objet
6	Prévention des accidents et des pollutions : généralités	Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 11	Sans objet
7	Prévention des accidents et des pollutions : généralités	Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 13	Sans objet
8	PAP : dispositions de sécurité	Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 17	Sans objet
9	PAP : dispositions de sécurité	Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 18	Sans objet
10	PAP : dispositions de sécurité	Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 22	Sans objet
11	PAP : dispositions de sécurité	Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 23	Sans objet
12	PAP : dispositions de sécurité	Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 24	Sans objet
13	PAP : registres entées sorties	Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 29	Sans objet
14	PAP : les équipements de méthanisation	Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 30	Sans objet
15	PAP : les équipements de méthanisation	Arrêté Ministériel du 14/08/2010, article 34	Sans objet
16	PAP : les équipements de méthanisation	Arrêté Ministériel du 15/08/2010, article 34 bis	Sans objet
17	La ressource en eau : plv, conso d'eau et collecte des effluents	Arrêté Ministériel du 19/08/2010, article 38	Sans objet
18	La ressource en eau : plv, conso d'eau et collecte des effluents	Arrêté Ministériel du 20/08/2010, article 39	Sans objet
19	La ressource en eau : rejets	Arrêté Ministériel du 25/08/2010, article 44	Sans objet
20	La ressource en eau : rejets	Arrêté Ministériel du 27/08/2010, article 46	Sans objet
21	Émissions dans l'air : généralités	Arrêté Ministériel du 28/08/2010, article 47	Sans objet
22	Émissions dans l'air : valeurs limites d'émission	Arrêté Ministériel du 31/08/2010, article 49	Sans objet
23	Bruit et vibrations	Arrêté Ministériel du 01/09/2010,	Sans objet

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
		article 50	
24	Déchets	Arrêté Ministériel du 03/09/2010, article 52	Sans objet
25	Déchets	Arrêté Ministériel du 04/09/2010, article 53	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Le site d'implantation du projet de méthanisation, n'est à l'heure actuelle qu'à l'état de champs cultivé.
Le respect des prescriptions de l'arrêté ministériel du 12 août 2010 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2781-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement n'a pas pu être vérifié.
Cependant, le dossier de demande d'enregistrement, opposable au pétitionnaire qui a été instruite conformément aux dispositions des articles R. 512-46-8 à R.512-46-17 du code de l'environnement et qui a fait l'objet d'une consultation du public respecte les prescriptions de l'arrêté ministériel du 12 août 2010.

2-4) Fiches de constats

N° 1 **:** Dossier installation classée

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 4
Thème(s) : Élevage, Dispositions générales
Prescription contrôlée : L'exploitant établit et tient à jour un dossier comportant les documents suivants : - une copie de la demande d'enregistrement et du dossier qui l'accompagne (daté avec capacité journalière de l'installation en tonnes de matières traitées ainsi qu'un volume de biogaz produit - la liste des matières pouvant être admises dans l'installation : nature et origine géographique - l'AP d'enregistrement délivré par le préfet ainsi que tout AP relatif à l'exploitation - les résultats des mesures sur les effluents et le bruit sur les 5 dernières années - le registre rassemblant l'ensemble des déclarations d'accidents ou d'incidents - le plan de localisation des risques - les fiches de données de sécurité des produits présents - les justificatifs attestant des propriétés de résistance au feu des locaux - les éléments justifiant la conformité, l'entretien et la vérification des installations électriques - les registres de vérification et de maintenance des moyens d'alerte et de lutte contre l'incendie - les plans des locaux et de positionnement des équipements d'alerte et de secours ainsi que le schéma des réseaux entre équipements avec les vannes manuelles et boutons poussoirs à utiliser en cas de dysfonctionnement - les consignes d'exploitation - l'attestation de formation de l'exploitant et du personnel d'exploitation à la prévention des nuisances et des risques générés par l'installation - les registres d'admissions et de sorties - le plan des réseaux de collecte des effluents - les documents constitutifs du plan d'épandage - l'état des odeurs perçues dans l'environnement du site Ce dossier est tenu à la disposition de l'inspection de l'environnement, spécialité installations classées.
Constats : Conforme dans le dossier.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 2 **:** Dispositions générales

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 6
Thème(s) : Élevage, Implantation – Aménagement
Prescription contrôlée : Respect des distances d'implantation
Constats : Conforme dans le dossier.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 3 **:** Dispositions générales

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 7
Thème(s) : Élevage, Envols des poussières
Prescription contrôlée : Empêcher la prolifération des insectes et des rongeurs
Constats : Conforme dans le dossier.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 4 **:** Dispositions générales

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 8
Thème(s) : Élevage, Intégration dans le paysage
Prescription contrôlée : Intégration paysagère et entretien des abords et des locaux
Constats : Conforme dans le dossier. Le projet prévoit une intégration paysagère améliorée par l'intermédiaire de plantations sur toutes les faces du site (maintien des haies existante et création de nouvelles haies).
Type de suites proposées : Sans suite

N° 5 **:** Prévention des accidents et des pollutions : généralités

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 10
Thème(s) : Élevage, Propreté de l'installation
Prescription contrôlée : locaux maintenus propres et régulièrement nettoyés
Constats : Conforme dans le dossier.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 6 : Prévention des accidents et des pollutions : généralités

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 11
Thème(s) : Élevage, Localisation des risques, classement en zones à risque d'explosion
Prescription contrôlée : zone ATEX, plan, risque explosion ou toxique signalé, détecteurs fixes de méthane ou d'alarmes
Constats : Conforme dans le dossier.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 7 : Prévention des accidents et des pollutions : généralités

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 13
Thème(s) : Élevage, Caractéristiques des sols
Prescription contrôlée : sol étanche et équipé de façon à pouvoir recueillir les eaux de lavage ou matières
Constats : Conforme dans le dossier.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 8 : Prévention des accidents et des pollutions : dispositions de sécurité

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 17
Thème(s) : Élevage, Clôture de l'installation
Prescription contrôlée : interdiction de toute entrée non autorisé/issues fermées hors des heures de réception/indication des heures d'ouvertures à l'entrée principale
Constats : Conforme dans le dossier.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 9 : Prévention des accidents et des pollutions : dispositions de sécurité

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 18
Thème(s) : Élevage, Accessibilité en cas de sinistre
Prescription contrôlée : Accès des services de secours (accès suffisamment dimensionné et menant à une route)
Constats : Conforme dans le dossier.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 10 **:** Prévention des accidents et des pollutions : dispositions de sécurité

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 22
Thème(s) : Élevage, Système de détection et d'extinction automatiques
Prescription contrôlée : local technique avec détecteur de fumée, sondes de température dans stockage longue durée, liquide inflammable, combustible et réactifs interdit, entretien régulier
Constats : Conforme dans le dossier.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 11 **:** Prévention des accidents et des pollutions : dispositions de sécurité

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 23
Thème(s) : Élevage, Moyens de lutte contre l'incendie
Prescription contrôlée : Réserve incendie, Extincteurs, Consignes de sécurité
Constats : Conforme dans le dossier.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 12 **:** Prévention des accidents et des pollutions : dispositions de sécurité

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 24
Thème(s) : Élevage, Plan des locaux et schéma des réseaux
Prescription contrôlée : plan à disposition du SDIS : positionnement des équipements d'alerte et de secours, plan des locaux et pour chaque local, les dangers présents/schéma des réseaux avec localisation des vannes manuelles et boutons poussoirs à utiliser en cas de dysfonctionnement
Constats : Conforme dans le dossier.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 13 **:** Prévention des accidents et des pollutions : registres entées sorties

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 29
Thème(s) : Élevage, Admission et sorties
Prescription contrôlée : enregistrement lors de l'admission (désignation, date, tonnage ou volume, nom et adresse expéditeur, motif de refus)/contrôle de non-radioactivité sur autres matières que effluents, végétaux, matières stercoraires, déchets d'IAA et biodéchets triés à la source Enregistrement des sorties de déchets et de digestats:registre avec mise sur le marché (L255-10 à L255-11 du CR), épandage, traitement ou élimination avec coordonnées du destinataire/faire un bilan annuel Conditions d'admissions pour les autres déchets et matières à traiter (cahier des charges et caractérisation des matières, recueil des infos préalables)
Constats : Conforme dans le dossier.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 14 **:** Prévention des accidents et des pollutions : les équipements de méthanisation

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 30
Thème(s) : Élevage, Dispositifs de rétention
Prescription contrôlée : Rétention mini 100% du plus grand réservoir ou 50% de la totalité des stockages, contient et résiste à l'action physique et chimique des fluides-dispositif d'obturation maintenu fermé/non applicable au bassin de traitement des eaux résiduaires et lagunes/assure la pérennité dans le temps du dispositif
Constats : Conforme dans le dossier.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 15 **:** Prévention des accidents et des pollutions : les équipements de méthanisation

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 14/08/2010, article 34
Thème(s) : Élevage, Stockage du digestat
Prescription contrôlée : 4 mois minimum, ouvrages couverts
Constats : Conforme dans le dossier.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 16 **:** Prévention des accidents et des pollutions : les équipements de méthanisation

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 15/08/2010, article 34 bis
Thème(s) : Élevage, Réception des matières
Prescription contrôlée : collecte des jus
Constats : Conforme dans le dossier.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 17 **:** La ressource en eau : plv, conso d'eau et collecte des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 19/08/2010, article 38
Thème(s) : Élevage, Collecte des effluents liquides
Prescription contrôlée : plan des réseaux avec secteurs collectés, points de branchement, regards, avaloirs, poste de relevage, poste de mesure, vannes manuelles et automatiques
Constats : Conforme dans le dossier.
Type de suites proposées : Sans suite